Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260126-CM202610-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor

**Extrait du registre de délibérations du Conseil Municipal du 26 janvier 2026 à 19 heures 30**

Membres en exercice : 15 – membres présents : 10
Date de convocation : 20 janvier 2026

Le vingt-six janvier deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Étaient présents : Gérard QUILIN, Jean-Claude RIOU, Serge OLLIVAUX, Sonia ALLAIN, Adjoints, Sylvie MARIGAULT, Morgan BROUDER, Nolwen BOHEC, Erwan GUIZOUARN, Jean-François LE MIGNOT, Anne-Karine LE MAOU,

Absents, excusés : Catherine BOISLIVEAU, qui donne pouvoir à Serge OLLIVAUX

Absents : Sylvie LE GALL-BRIAND, Martine TRAPON, Julien BENOIST, Quentin LE HERVÉ

Secrétaire de séance : Sylvie MARIGAULT

## 202610- Participation aux frais de charges scolaires ULIS

Monsieur le Maire de PLOUNEVEZ MOEDEC donne lecture à l'assemblée d'un courrier de la commune de BEGARD qui sollicite la participation financière de la commune à hauteur de 401.39 euros au titre de l'année scolaire 2024 / 2025 pour un élève scolarisé en section ULIS, domicilié à PLOUNEVEZ MOEDEC

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la participation de la commune aux frais de charges scolaires de la section ULIS
- **PRECISE** que les sommes sont prévues à la section Fonctionnement du budget principal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,
le Maire

Sylvie MARIGAULT
Secrétaire de Séance

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture le 2 février 2026
et publication ou notification le 2 février 2026